

RÉUNION DU CONSEIL 6 AOÛT 2018

Lundi, le 6^e jour du mois d'août 2018, une séance des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - b) Mandat à la firme « Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. » - Dossier de l'employé matricule 13-0006
 - c) Mandat à un professionnel des relations de travail - Dossier de l'employé matricule 13-0006
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Fauchage des bords de routes
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Demande financière de : Autos, Motos Anciennes La Pérade
 - 5.7. AUTRES
 - a) Demande de droit de passage du Club Quad Mauricie 2006
 - 5.8. CORRESPONDANCES
 - 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus
 - 5.10. Période de questions relatives aux sujets de la séance
 - 5.11. Période de questions diverses
 - 5.12. Clôture de la séance

2018-08-112

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 juillet 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et

déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-08-113

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois de juillet, portant les numéros 9985 à 9986, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2413 à 2431 inclusivement, pour une somme globale de 148 012,06 \$. Les comptes à payer portant les numéros 9987 à 10022 inclusivement et totalisant la somme de 48 457,19 \$. Les salaires au montant de 14 925,08 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-08-114

5.1.a) COLLOQUE DE LA ZONE MAURICIE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser Mme Sandra Turcotte à participer au colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra à Saint-Stanislas le 21 septembre prochain. Le coût de l'inscription est de 105.00 \$.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-08-115

5.1.b) MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS S.E.N.C.R.L. - DOSSIER EMPLOYÉ MATRICULE 13-0006

CONSIDÉRANT la réception d'un avis d'audience du Tribunal administratif du travail relativement au dossier de l'employé matricule 13-0006;

CONSIDÉRANT qu'à ce tribunal, la Municipalité a le droit d'être représentée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert déjà les services de la firme d'avocats Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. dans ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme d'avocats Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité auprès du Tribunal administratif du travail, dans le dossier concernant l'employé matricule 13-0006.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-08-116

5.1.c) MANDAT À UN PROFESSIONNEL DES RELATIONS DE TRAVAIL - DOSSIER DE L'EMPLOYÉ MATRICULE 13-0006

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir l'aide d'un professionnel dans le dossier de l'employé matricule 13-0006;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater M. Jean-Bernard Charette de la firme Concordia de Trois-Rivières, concernant le dossier de l'employé matricule 13-0006.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2018-08-117

5.3.a) FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTES

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au fauchage des bords de routes sur notre territoire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

- Ferme Jean-Pierre Gagnon de Saint-Prospere-de-Champlain
Débroussaillage incluant le tracteur, le chauffeur et l'équipement
90,00 \$/heure
- Les Entreprises Gilbert Bourgault inc. de Donnacona
Débroussaillage incluant le tracteur, le chauffeur et l'équipement
100,00 \$/heure

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à Ferme Jean-Pierre Gagnon de Saint-Prospere-de-Champlain au tarif horaire de 90,00 \$ / heure.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

2018-08-118

5.6.a) DEMANDE FINANCIÈRE DE AUTOS, MOTOS ANCIENNES LA PÉRADE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club, Autos, Motos Anciennes La Péraide, pour la tenue de leur activité qui aura lieu le 25 août prochain;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été budgété pour cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'aucun montant ne soit accordé.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-08-119

5.7.a) DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE DU CLUB QUAD MAURICIE 2006

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage du Club Quad Mauricie 2006 d'ajouter à leur parcours de circulation préalablement autorisé en vertu de la résolution portant le numéro 2018-02-39, les voies suivantes;

Une partie du rang Saint-Charles, c'est-à-dire, à partir du rang 2e Saint-Augustin jusqu'au rang Sainte-Élisabeth Nord, ainsi qu'une partie du rang Sainte-Élisabeth Nord pour un accès à la Ferme La Bissonnière.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder, pour une période indéterminée et jusqu'à ce que la Municipalité avise le Club Quad Mauricie 2006 d'un avis contraire, les droits de passage tels que décrits ci-dessus:

QUE les coûts reliés à l'achat des panneaux de signalisation routière et/ou à son remplacement ainsi que des poteaux nécessaires à l'installation d'une telle signalisation sont à l'entière charge du Club Quad Mauricie 2006.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

5.10 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2018-08-120

5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 21 h 07.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe